

2026-031-VM

Référent technique : Sabrina Philipps

Objet : Avis du PNRBV sur le projet de
PLU arrêté de Mittelwihr

Monsieur Alain KLEINDIENST

Mairie de MITTELWIHR

Route du Vin

68630 MITTELWIHR

Munster, le 27 février 2026

Monsieur le Maire,

Par courrier du 26 janvier 2026, vous nous avez adressé le projet de PLU arrêté de Mittelwihr. Le présent avis est issu de l'examen de votre projet par la commission urbanisme réunie le 24 février 2026.

Compatibilité entre la Charte du Parc et le PLU en présence d'un SCOT applicable

La commune de Mittelwihr est couverte par le SCOT Montagne Vignoble et Ried approuvé le 6 mars 2019. Le SCOT intègre les dispositions de la Charte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Ce qui implique une compatibilité entre le PLU et la Charte par l'intermédiaire du SCOT en application des articles L131-1 et L131-7 du Code de l'Urbanisme.

Sur le respect de l'enveloppe bâtie de référence

Les secteurs urbains définis par la commune de Mittelwihr respectent l'enveloppe bâtie de référence du plan de la Charte du Parc. Ce choix permet à la commune de respecter pleinement les objectifs de la Charte en matière d'économie d'espace. **La commission urbanisme salue vivement cet effort de compacité urbaine. Cette optimisation de l'espace bâti devra se faire en bonne intelligence et laisser place à des espaces de convivialité.**

Sur la prise en compte des patrimoines naturels

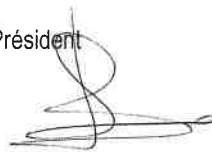
La commission salue également la protection instaurée sur la colline des amandiers qui permet de protéger cet élément emblématique de la commune.

Considérant cette analyse, je vous informe que le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges émet un avis favorable au projet de PLU arrêté de Mittelwihr.

Mon équipe et moi-même restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président



Laurent SEGUIN